



Salaires

N°42

NEGOCIATION DU 18 FEVRIER 2010

- La délégation patronale a proposé d'entrée 1% d'augmentation de la valeur du point.
- Toutes les organisations syndicales ont développé, ensemble, une contre-proposition à 3,53% (0,90% d'inflation en décembre, 1,63% d'augmentation de la cotisation CRPCEN pour conserver le niveau des prestations maladie, 1% à valoir sur l'inflation 2010) que la délégation patronale a rejetée pour ensuite proposer 1,10%
- Après suspension de séance et concertation entre organisations syndicales, nous proposons, ensemble, 1,50%. En effet, selon l'INSEE, l'inflation remontrait à ce taux en glissement annuel fin juin 2010.
- La délégation patronale refusa de nouveau tout en transmettant cette proposition à ses mandants.
- L'après midi, à la reprise de séance, le Conseil Supérieur du Notariat proposa 1,25%, à prendre ou à laisser.
- Aucune des délégations syndicales n'étant mandatée à ce niveau, elles demandèrent, ensemble, un délai de réflexion pour consulter leurs instances respectives.
- Le bureau de la Fédération, réuni le samedi 20 février, après en avoir débattu, a décidé d'accepter, bien que jugeant cet accord insatisfaisant.

La valeur du point est donc portée à 12,37€ à compter du 1^{er} mars 2010.

Catégories	Niveaux	Coefficients	Salaires bruts minimum	
			1 ^{er} /10/2008	1 ^{er} /03/2010
Employés	E1	110	1345	1361
	E2	115	1406	1423
	E3	120	1467	1485
Techniciens	T1	132	1614	1633
	T2	146	1785	1807
	T3	195	2383	2413
Cadres	C1	220	2689	2722
	C2	270	3300	3340
	C3	340	4155	4206
	C4	380	4644	4701

Prochaine réunion sur les salaires fin septembre en vertu de l'article 14-2 de la convention collective qui précise : « les partenaires sociaux conviennent de se réunir dans la deuxième quinzaine de septembre afin de faire le point de l'évolution du pouvoir d'achat et en vue de procéder, le cas échéant, au réajustement de la valeur du point pour le reste de l'année civile »

